

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 mars 2026 10h00

Présents: MM .Pillon Marynes, Harrissart Richard, Letupe Laurent , Grimal Cécile, Butez Christophe, Levasseur Yohann, Pichard Patricia, Quinten Rémi, Michelet Maud, Ledoux Sébastien, Lebon Lindy, Huille Marjorie, Déquierez Eléonore, Beuvrier Laurence, Delaplace Antoine.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Election du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rémi Quinten doyen de l'assemblée.

Monsieur Quinten a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Seule Madame Pillon Marynes se porte candidate.

Madame Pillon Marynes est proclamée maire de Rollot à 14 voix et un bulletin blanc.

Choix du nombre d'adjoints

Après délibération les conseillers décident sur proposition de Madame le Maire de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Election des adjoints

Madame le Maire présente sa liste de 3 adjoints. Aucune autre liste n'est proposée. La liste présentée par Madame Pillon Marynes ayant obtenue 15 voix, Monsieur Richard Harrissart, Madame Cécile Grimal et Monsieur Laurent Letupe sont proclamés adjoints au maire.

Charte de l'élu local

Madame le Maire distribue à chaque conseiller la charte de l'élu local et procède à la lecture de celle-ci comme le préconise la loi.

Création des commissions communales

Le conseil municipal après concertation établi les commissions communales comme suit :

Commission Affaires sociales, communication, cadre de vie:

Adjoint responsable : Richard HARRISSART 1^{er} adjoint

- Yohann Levasseur, - Maud Michelet - Marjorie Huille
- Christophe Butez - Lindy Lebon
- Eléonore Déquirez - Patricia Pichard

Commission Fêtes et cérémonies (Sous le couvert du 1^{er} adjoint)

Conseillère municipale déléguée : Patricia PICHARD

- Yohann Levasseur - Maud Michelet
- Rémi Quinten - Sébastien Ledoux

Commission Affaires scolaires, cantine et Garderie:

Adjoint responsable : Cécile GRIMAL 2^{ème} adjointe

- Yohann Levasseur -Laurence Beuvrier
- Marjorie Huille - Patricia Pichard

Commission Associations et Salles des fêtes (Sous le couvert de la 2^{ème} adjointe)

Conseiller municipal délégué: Yohann LEVASSEUR

- Sébastien Ledoux - Rémi Quinten
- Christophe Butez -Patricia Pichard

Commission Services techniques, travaux, bâtiments communaux, chemins et cimetière

Adjoint responsable : Laurent LETUPE 3^{ème} adjoint

- Christophe Butez - Sébastien Ledoux - Laurence Beuvrier
- Yohann Levasseur - Antoine Delaplace - Marjorie Huille
- Rémi Quinten - Eléonore Déquirez

Le Maire et les Adjoints sont d'office dans toutes les commissions

Délibération relative aux délégations au Maire

Madame le Maire expose que L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire, certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, elle invite les conseillers à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Déquirez) donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

Fin de séance 11h00